

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		<i>Séance du 2 juillet 2015</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 10 juillet 2015</i>
art. 16 Code Municipal :	<b>35</b>	<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2015</i>
en exercice :	<b>35</b>	<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération	<b>35</b>	<i>Président : Mme Véronique SARSELLI Secrétaire : Mme VILLARET Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services</i>

**OBJET**

**17**

**AUTORISATION  
DE TRAVAUX –  
RÉNOVATION  
DE LA CHAUFFERIE  
DU CENTRE COMMUNAL  
DU VALLON**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET (sauf  
du rapport 5 au rapport 13), GIORDANO, AKNIN, MOUSSA,  
BARRELLON, BOIRON, BAVOZET, GOUBET (pouvoir à  
Mme MOUSSA pour les rapports 5 à 12), VINCENS-  
BOUGUEREAU, LOCTIN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND,  
FUSARI, ASTRE, RODRIGUEZ, VILLARET, GRÉLARD,  
ASTIER (sauf du rapport 5 au rapport 7), ELEFATHERATOS,  
ISAAC-SIBILLE (sauf pour le rapport 5), CAMINALE,  
VALENTINO, COSSON, PIOT, COATIVY, TULOUP,  
LATHUILLIÈRE,*

*Membres excusés : Mme NOUHËN (pouvoir à M. MOMIN),  
PATTEIN (pouvoir à M. GILLET), NEGRO (pouvoir à  
Mme LOCTIN), ALLES (pouvoir à Mme VILLARET), GUERRY  
(pouvoir à Mme CAMINALE).*

M. BARRELLON, Adjoint au Maire, explique que dans le cadre des travaux d'amélioration de la performance énergétique la chaufferie fioul vétuste du Centre Communal du Vallon sis 92, chemin des Fonts, va être modernisée et fera l'objet d'un passage au gaz naturel de ville.

S'agissant d'un établissement recevant du Public (E.R.P.), ces travaux modificatifs sont soumis à autorisation de travaux, conformément au Code de la construction et de l'habitation (article L 111-8).

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- AUTORISER Madame le Maire à déposer l'autorisation de travaux afférente aux modifications apportées à l'E.R.P. Centre Communal du Vallon.

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à l'unanimité,  
AUTORISE Madame le Maire à déposer l'autorisation de travaux afférente aux  
modifications apportées à l'E.R.P. Centre Communal du Vallon.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI